

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-010-14927/23/BM

**■ Attribution d'une subvention spécifique à l'association Latinissimo pour l'organisation de l'évènement Babel Music XP - Approbation d'une convention d'objectifs - MGDIS n°6397
74943**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son agenda du développement économique voté le 30 juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence. La Métropole met en œuvre une stratégie d'attractivité du territoire métropolitain afin d'offrir une visibilité internationale, promouvoir l'image d'un territoire innovant et à forte dimension culturelle.

Du 28 au 30 mars 2024, Marseille accueille la seconde édition du BABEL MUSIC XP, un forum mêlant un marché professionnel et un festival grand public plaçant notre territoire à la pointe des innovations dans le domaine de la filière musicale du spectacle vivant et des musiques actuelles du monde. Cette manifestation est en parfaite cohérence avec les objectifs de valorisation des filières économiques telles que décrites dans le nouvel agenda de développement économique adopté en juin 2022.

Après une édition 2023 qui a scellé, avec succès, les retrouvailles des actrices et acteurs de la filière musicale (2 000 accrédités de 48 pays au salon avec 103 stands et de 90 exposants, 1 450 participants aux 39 rencontres professionnelles, 9 000 spectateurs pour 32 concerts d'artistes, de 25 pays et 4 continents), BABEL MUSIC XP renouvelle son salon professionnel international, lieu d'échange pour l'écosystème musical, plateforme de connexions, espace de rencontres autour des préoccupations économiques, culturelles et sociétales dans le secteur du spectacle vivant, et festival ouvert au grand public.

Forum international dédié aux musiques actuelles du monde mêlant marché professionnel et festival ouvert au grand public, il regroupe en journée, 2 000 professionnels sur le salon : programmeurs, artistes, booking, managements, sociétés civiles, institutions, agents, réseaux, médias...Et en soirée, plus de 30 showcases de groupes sélectionnés par un jury indépendant.

Suite à sa première édition en 2023, BABEL MUSIC XP poursuit son modèle, dans son approche collective, son organisation, sa localisation et sa mise en œuvre.

Le marché BABEL MUSIC XP se tient les 28, 29 et 30 mars 2024 à la Friche La Belle-de-Mai à Marseille avec notamment :

- Un salon professionnel international qui rassemblera, une agora, lieu de vie et de rencontres pour les rendez-vous des professionnels, des stands d'opérateurs de la musique, du spectacle vivant et du secteur de l'innovation, des rencontres professionnelles, ateliers et présentations dynamiques, des sessions de speed-meetings et des plateaux médias (TV / Radio).
- Un laboratoire de réflexions pour les acteurs économiques, autour de grands débats, conférences, tables rondes, sur les thèmes :
 - Economie : Les nouvelles modèles économiques du spectacle vivant / Changement de paradigme pour la diffusion à l'international de la musique / Quelle monétisation pour le secteur des plateformes de streaming ? / La culture comme levier de rayonnement territorial ;

- Innovation : L'innovation au service de la création musicale / Marseille, foyer de développement des ICC vers la Méditerranée et l'Afrique / Musique et Image, le binôme d'une nouvelle ère / Les révolutions de l'IA dans la musique ;
- Sociétal : L'Egalité des genres dans le secteur culturel / Les enjeux de la transmission : La fabrique des publics futurs / Formation et apprentissage aux nouveaux métiers de la culture ;
- Transitions : Les nouveaux enjeux de la transition écologique / culture et numérique, à la conquête de nouveaux publics ;
- Coopération internationale : Afrique/Europe, Marseille en hub incontournable des échanges Nord/Sud / Réunion inter-réseaux internationaux.

BABEL MUSIC XP s'associe avec l'institut Français notamment pour la venue d'une très grande délégation de directeurs et opérateurs de festivals du continent africain dont les liens se sont consolidés avec les événements (Marché/Festival) et travaille également à la constitution d'un réseau de marchés méditerranéens (Espagne/France avec Babel/ Italie / Grèce / Liban / Maroc / Tunisie...).

- Un espace d'échanges économiques, accueillant des SPEED-MEETINGS.

Au-delà de l'exposition des structures culturelles métropolitaines dans le forum, BABEL MUSIC XP participe au rayonnement du territoire par son rôle actif dans la mise en place de passerelles économiques entre le Nord et le Sud, notamment avec l'arc méditerranéen et le continent africain et contribue ainsi à la démarche métropolitaine dite « Provence Africa Connect ».

L'association Latinissimo a été soutenue en 2023 à hauteur de 40 000 euros. Elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre de la manifestation (dossier MGDIS n°6397).

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Latinissimo une subvention de fonctionnement spécifique d'un montant de 40 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Latinissimo d'un montant de 40 000 euros pour l'organisation du Babel Music XP du 28 au 30 mars 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Latinissimo ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20 % en section de fonctionnement : Chapitre 65 - Fonction 633 - Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SRII ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON